

▪ **Vie locale**

Ouverture de la Crèche

Les enfants sont accueillis depuis le 3 décembre à la crèche « Les lapinous ».

Marché de Noël

Si vous êtes intéressés pour exposer vos créations le vendredi 20 décembre, merci de prendre contact auprès de la Mairie au 03.22.39.44.00 avant le 17 décembre.

▪ **Images du mois de novembre**



Le 5 novembre, Monsieur René DEGARDIN a fêté ses 100 ans.
Une aubade a été jouée par La Musique de Vignacourt.



Remise des prix du concours des Maisons fleuries 2019.



L'association Atoutage a organisé une soirée jeux Beaujolais vendredi 22 novembre. Quarante personnes sont venues se distraire tout en dégustant le Beaujolais accompagné de charcuterie et fromage. Une tombola a été tirée à l'issue de la soirée, de nombreux lots ont été offerts grâce à la générosité des commerçants de Vignacourt et autres.



Remise des diplômes et médailles aux élèves et musiciens lors du repas de la Sainte Cécile.



Repas des Aînés

▪ **Vie Associative**

Téléthon

- Vendredi Soir
 - Margaux et son chien Elliott nous proposeront une démonstration de leur quotidien
 - Démonstration de claquettes
- Samedi
 - Rdv à partir de 8h30 pour une marche organisée par les Randos de Vignacourt départ 9h15. 2€ par participant.
 - Pour le repas du samedi midi Bénédicte nous cuisine cette année un **osso bucco de veau**

Venez nombreux

Atoutage

L'association vous propose un atelier d'art floral le samedi 21 décembre de 14h30 à 16h30 à la salle des associations. Pour 20€, vous confectionnez votre composition et repartez avec.
Inscriptions au 06 71 53 72 08.

▪ **Vie locale**

Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)

Par arrêté du 21 Octobre 2019, le président de la CCNS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne CCVNE,

Cette enquête se déroulera du lundi 18 Novembre 2019 au mercredi 18 Décembre 2019 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Bernard ISTRIA, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête ainsi que les éléments prévus à l'article R. 123-8 du code de l'environnement - et notamment les avis émis par les Personnes Publiques Associées, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et l'Autorité Environnementale - seront mis à la disposition du public:

- au siège de l'enquête publique, dans les locaux de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, situé au 1 allée des Quarante, parc d'activités - BP 30214, 80420 FLIXECOURT, ouvert du lundi au jeudi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- dans les 4 mairies servant de lieu de permanence :
 - en **Mairie de Domart-en-Ponthieu**, le jeudi 5 Décembre 2019, de 14h00 à 17h00 et le jeudi 12 Décembre 2019, de 14h00 à 17h00,
 - en **Mairie de Vignacourt**, le jeudi 21 Novembre 2019, de 9h00 à 12h00 et le lundi 16 Décembre 2019, de 14h00 à 17h00,
 - en **Mairie de Flixecourt**, le mardi 10 Décembre de 9h00 à 12h00,
 - en **Mairie de Saint-Ouen**, le mardi 26 Novembre 2019, de 14h00 à 17h00 et le samedi 14 Décembre 2019, de 14h00 à 17h00,
- au **siège de la communauté de communes**, le lundi 18 Novembre 2019, de 14h00 à 17h00 et le mercredi 18 Décembre 2019, de 15h00 à 18h00.



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

 Insee & votre commune

▪ **Accueil de Loisirs**

Les enfants de l'accueil de loisirs vous préparent cette année encore de jolies décorations de Noël. Elles seront installées début décembre.



▪ **Agenda**

6 et 7 décembre	Téléthon à la salle polyvalente
20 décembre	Marché de Noël de 16h à 22h à la salle polyvalente.
31 décembre	Réveillon de la saint Sylvestre à la salle polyvalente. Dépliant ci-joint.

▪ **Etat Civil**

Décès

Micheline DUBOIS épouse DUBOIS, le 27 octobre
 Dominique HENAU, le 12 Novembre
 Catherine HEDE née DELPLANQUE, le 20 novembre

Naissance

Matthis JADCZAK, 6 novembre

Mairie et Agence Postale Communale

Lundi, mercredi et jeudi : 8h30–12h
 Mardi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h
 Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h
 Tél Mairie : 03 22 39 44 00
 Site : www.vignacourt.fr
 Mail : mairie@vignacourt.fr
Fermeture à 12h30,
les mardis 24 et 31 décembre

**Centre d'interprétation
 VIGNACOURT 14/18**

Fermé en Décembre et Janvier

Médiathèque

Mardi 14h-19h
 Mercredi 10h-12h et 14h-18h
 Jeudi et Vendredi 14h-18h
 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**La Médiathèque sera fermée le mardi 24 décembre 2019 après-midi
 et du mardi 31 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020 inclus.
 Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !**

Déchetterie

HORAIRES D'HIVER 1 ^{er} novembre ⇄ 29 février							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Thieulloy l'Abbaye	9h - 12h	9h - 12h30	9h - 13h				
	14h - 19h	13h30 - 19h					
Lœuilly	9h - 12h		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h30	
	14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h	13h30 - 17h	
La Chaussée Tiran-court	9h - 12h		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h30	
	14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h	13h30 - 17h	